



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 1999
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Reprise de la session

24-29 juin 1999

Point 4 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire
de la session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Projet de rapport sur la reprise de la session

Rapporteur : Mme Gabriella **Vukovich** (Hongrie)

I. Introduction

1. Par sa résolution 52/188 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (vingt et unième session extraordinaire). Elle a également décidé que la Commission de la population et du développement devrait remplir les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire, a tenu la première partie de sa session du 24 mars au 1er avril 1999¹. Par sa décision 54/482 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission constituée en comité préparatoire contenue dans sa décision 1999/PC/2, a décidé d'autoriser le comité préparatoire à reprendre sa session du 24 au 29 juin 1999 pour achever ses travaux.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément No 2 (A/S-21/2)*.

II. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

2. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement a repris sa session au Siège de l'ONU du 24 au 29 juin 1999. Elle a tenu __ séances (7e à __) et un certain nombre de réunions officielles.

3. Le Président a ouvert la reprise de la session et a fait une déclaration.

B. Participation

4. En application du paragraphe 8 de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale, les travaux de la Commission constituée en comité préparatoire ont été ouverts à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement.

5. Les États ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

6. L'observateur de la Palestine a participé à la session.

7. Les organes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (Division de la population), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Banque africaine de développement, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Conseil de l'Europe, Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique.

10. De nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à la session.

C. Bureau du comité préparatoire

11. Le bureau de la Commission constituée en comité préparatoire a été élu à sa 1re séance, le 24 mars 1999², et a aussi rempli ses fonctions à la reprise de la session.

D. Ordre du jour

12. L'ordre du jour de la Commission constituée en comité préparatoire a été adopté à sa 1re séance, le 24 mars 1999³, et n'a pas changé à la reprise de sa session.

E. Documentation

13. La Commission constituée en comité préparatoire était saisie des documents ci-après à la reprise de sa session :

a) Lettre datée du 26 avril 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de La Haye du Forum international de parlementaires sur l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/5);

b) Note du Secrétariat contenant une liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/6);

c) Projet de rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de la reprise de sa session (E/CN.9/1999/PC/L.4);

d) Document de travail révisé présenté par le Président, contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3).

III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

14. La Commission constituée en comité préparatoire a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé «Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale», à ses 7e, 8e et __ séances, les 24, 25 et __ juin 1999, ainsi que lors de réunions officieuses. La Commission était saisie des documents ci-après :

² Ibid., chap. II, sect. C.

³ Ibid., sect. D.

a) Document de travail révisé présenté par le Président, contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3);

b) Note du Secrétariat, contenant une liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/6).

Mesures prises par la Commission constituée en comité préparatoire

A. Liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire

15. À sa 8e séance, le 29 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire a décidé d'accréditer à la session extraordinaire les organisations non gouvernementales énumérées dans le document E/CN.9/1999/PC/6, qui remplissaient les conditions énoncées à l'alinéa b) de sa décision 1999/PC/1 (voir chap. V, sect. B, décision 1999/PC/3).

B. Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

[À compléter]

IV. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de la reprise de sa session

16. À sa __ séance, le __ juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire a été saisie du projet de rapport sur les travaux de la reprise de sa session (E/CN.9/1999/PC/L.4).

17. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et autorisé le Vice-Président/Rapporteur à en établir la version définitive.

V. Projet de résolution que la Commission constituée en comité préparatoire recommande l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt et unième session extraordinaire, et décision adoptée par le comité préparatoire à la reprise de sa session

A. Projet de résolution qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt et unième session extraordinaire

18. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt et unième session extraordinaire le projet de résolution ci-après :

Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

[À compléter]

B. Décision adoptée par le comité préparatoire

19. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire a adopté la décision ci-après à la reprise de sa session :

Décision 1999/PC/3

20. À sa 8e séance, le 25 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé d'accréditer, à la session extraordinaire, les organisations non gouvernementales ci-après, qui remplissaient les conditions énoncées à l'alinéa b) de sa décision 1999/PC/1 :

Action Canada for Population and Development
 Association des démographes marocains – ADEMA
 Australian Reproductive Health Alliance, Inc. – ARHA
 Austrian Foundation for World Population and International Cooperation – SWI
 Botswana National Youth Council – BNYC
 Center on International Cooperation – CIC
 Centre for Partnership in Development – DIS
 Coopérative des femmes pour l'éducation, la santé familiale et l'assainissement – COFESFA
 DKT International
 Equidad de Género : Ciudadanía, Trabajo y Familia
 HelpAge India
 Institut de recherches démographiques, Université de Beijing
 Institute of Women and Ethnic Studies
 Mauritanian Association for Development and Environment Protection – MADEP
 Mujer y Salud en Uruguay – MYSU
 Namibia Planned Parenthood Association – NAPPA
 National Abortion and Reproductive Rights Action League – NARAL
 National Abortion Federation
 National Asian Women's Health Organization – NAWHO
 National Federation of Youth Organisations in Bangladesh – NFYOB
 Philippine NGO Council on Population, Health and Welfare, Inc. – PNGOC
 Radin Institute for Family Health Education and Promotion – RIFHEP
 Comité des États-Unis pour le Fonds des Nations Unies pour la population
 Wallace Global Fund